

Milly-la-Forêt, le 17 janvier 2019.

Objet : Convocation au Conseil Municipal.

Chère Collègue, Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Mercredi 23 janvier 2019 à 20h30

ORDRE DU JOUR

1. Maintien ou retrait des fonctions de la troisième adjointe au Maire
2. Réduction du nombre de postes d'adjoints au Maire suite au retrait des fonctions de Madame ESTRADÉ
3. Révision de la répartition et du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux suite à la réduction du nombre de postes d'adjoints
4. Révision de la répartition des majorations d'indemnités de fonction du Maire et des adjoints suite à la réduction du nombre de postes d'adjoints
5. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
6. Renouvellement de la convention de service d'hivernage entre la Commune et l'EARL du Tertre
7. Cession d'un terrain communal situé sur la Zone d'Activités du Chênet à la Communauté de Communes des Deux Vallées
8. Dépôt d'un dossier de candidature au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux pour l'année 2019 afin de financer la rénovation de la Halle.

Veuillez agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Patrice SAINCARD.



INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Liste des décisions du Maire pris dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2016 :

- Décision du Maire en date du 07 décembre 2018 – approbation de la convention portant mise à disposition du garage atelier, sis 5 Boulevard Sadi Carnot – 91490 MILLY LA FORET, à l'association LA PASSION DU ROUGE, afin d'y conserver à l'abris des véhicules anciens, ainsi que le matériel qu'elle restaure, moyennant une redevance annuelle d'un montant de 300 euros et d'une durée de trois ans
- Décision du Maire en date du 07 décembre 2018 – Acceptation de l'offre de LA TABLE DU HUSSARD pour le cocktail des Vœux du Maire 2019 pour un montant HT de 3 871.67 €
- Décision du Maire en date du 07 décembre 2018 – Acceptation du devis de la société ANTHONY BOURGUIGNON pour la sonorisation des Vœux du Maire 2019 pour un montant HT de 2 205 €
- Décision du Maire en date du 10 décembre 2018 – Acceptation du devis de la société EXPERT NETT pour l'entretien des 50 heures sur la balayeuse pour un montant HT de 1090.00 €
- Décision du Maire en date du 11 décembre 2018 – Acceptation de la commande de la Médiathèque auprès de la LIBRAIRIE DE LA HALLE pour l'achat de livres pour un montant HT de 1 250 €
- Décision du Maire en date du 12 décembre 2018 – Acceptation du devis de la société CATTIAUX ROCHETTES pour des fermes-portes à l'accueil de la mairie pour un montant HT de 876.25 euros.
- Décision du Maire en date du 13 décembre 2018 – Acceptation du devis de la société SAML FAYAT pour la location mensuelle d'un véhicule utilitaire de type Benne 3t5 pour remplacer le camion en panne, d'un montant HT de 728 euros
- Décision du Maire en date du 13 décembre 2018 – Acceptation du devis de la société ISI EXPERT pour la prolongation du contrat de l'infogérance complète du parc informatique communal du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019, d'un montant HT de 4320 euros
- Décision du Maire en date du 13 décembre 2018 – Acceptation du devis de la société SOGETEC INGENIERIE pour la réalisation d'une mission géotechnique avant la construction du bâtiment modulaire à vocation culturel et associatif, d'un montant HT de 5928 euros
- Décision du Maire en date du 24 décembre 2018 – Acceptation du devis de la société ANTHONY BOURGUIGNON pour équiper la salle Boissière de la Mairie d'un système complet de vidéo projection, d'un montant HT de 2 761 euros.
- Décision du Maire en date du 24 décembre 2018 – Acceptation du devis de la société ISI EXPERT pour renouveler la licence d'antivirus sur le parc informatique pour un an, du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2020, d'un montant HT de 1137.04 euros
- Décision du Maire en date du 26 décembre 2018 – Le marché relatif à l'externalisation du système d'information est classé marché sans suite afin de redéfinir les besoins de la collectivité
- Décision du Maire en date du 28 décembre 2018 – Acceptation du devis fourni par l'entreprise LA HALLE DU CHOCOLAT, d'un montant HT de 580,20 € dans le cadre de la cérémonie des vœux du Maire 2019
- Décision du Maire en date du 3 janvier 2019 relatif - acceptation du devis fourni par l'entreprise DAUGERON, d'un montant HT de 711,65 € pour renouveler le stock de sacs canins de la Commune
- Décision du Maire en date du 7 janvier 2019 relatif à l'acceptation du devis fourni par l'entreprise HAYEZ ELECTRICITE, d'un montant HT de 521,05 € pour effectuer en urgence des travaux électriques à la salle des fêtes

- Décision du Maire en date du 7 janvier 2019 relatif à l'acceptation du devis fourni par l'entreprise RINCENT BTP LABORATOIRES BOURGOGNE, d'un montant HT de 6 200,00 € pour réaliser une étude de perméabilité des sols de type Matsuo dans le cadre du projet d'aménagement paysager du Parc du Moustier
- Décision du Maire en date du 9 janvier 2019 – Convention de vérifications techniques des installations électriques des armoires électriques de la Commune avec la société QUALICONSULT EXPLOITATION pour un montant HT de 900 €.
- Décision du Maire en date du 9 janvier 2019 – Convention de vérifications techniques des installations électriques des points lumineux des candélabres de la Commune avec la société QUALICONSULT EXPLOITATION pour un montant HT de 7 300 €
- Décision du Maire en date du 10 janvier 2019 – Acceptation du devis PROPIMEX pour alimenter le stock en produits ménagers pour un montant HT de 1 608,02 €
- Décision du Maire en date du 10 janvier 2019 – approbation de l'avenant n°2 au lot n°2 « Expositions permanentes et temporaires » du marché des assurances de la Ville, transmis par la société SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT, actant les mouvements intervenus sur l'année 2018 d'un montant HT de 295.25 euros
- Décision du Maire en date du 10 janvier 2019 – approbation de l'avenant n°1 relatif au lot n°5 « Protection juridique » du marché des assurances de la Ville, transmis par la société SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT, actant les mouvements intervenus sur l'année 2018 d'un montant HT de - 179.18 euros
- Décision du Maire en date du 11 janvier 2019 - Acceptation du devis fourni par l'entreprise UMHS, d'un montant HT de 594,82 € pour réaliser des clés pour les différentes salles communales.

POUVOIR

Je soussigné Madame/Monsieur....., agissant en qualité d'Adjoint au Maire, donne pouvoir à pour voter en mes lieu et place à la séance du **Conseil Municipal du 23 janvier 2019.**

Fait à Milly-la-Forêt, le.....